



L'Europe investit dans les zones rurales



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



# COPIL des sites NATURA 2000

ZSC « Céüse, montagne d'Aujourd, pic de Crigne,  
montagne de Saint-Genis » et  
ZPS « Bec de Crigne »

3 avril 2023





# Ordre du jour

- ✓ Transfert de l'autorité de gestion des sites Natura 2000 terrestres
- ✓ Natura 2000 et le site de « Céüse » - quelques rappels
- ✓ Bilan de l'animation 2022 et perspectives 2023
- ✓ Comité de pilotage de la réserve biologique du Revuaire (ONF)



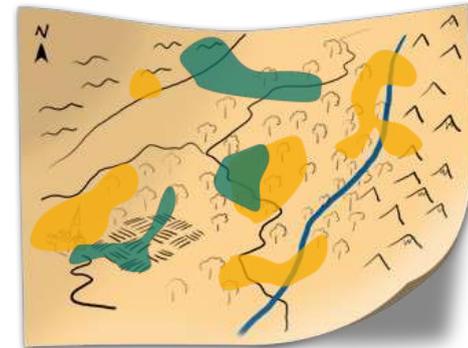
# Le plus grand réseau mondial de préservation de biodiversité.



1979 - 2009



1992 - 2007



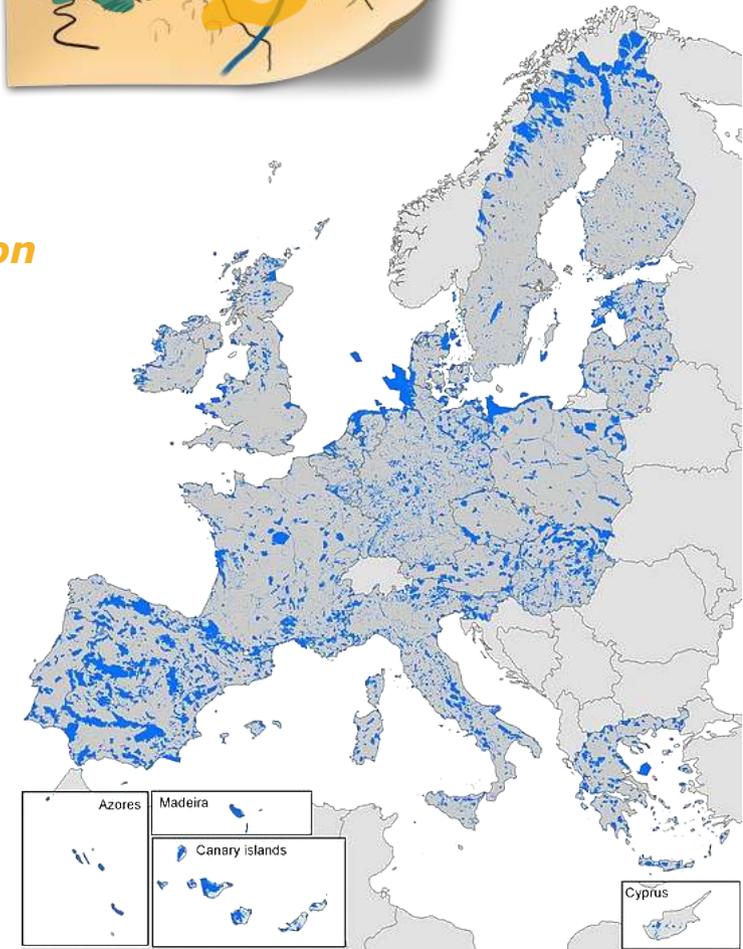
**ZPS**  
*Zones de Protection Spéciale*

Bec de Crigne

**ZSC**  
*Zones Spéciales de Conservation*

« Céüse »

Année 2022





# 13% de la surface terrestre métropolitaine 40 % du département des Hautes-Alpes

## RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

34%

de la surface  
marine de la zone  
économique exclusive

12,9%

de la surface  
terrestre  
métropolitaine  
soit 7 millions d'hectares

Forêts



43%

Prairies et  
landes



29%

Zones agricoles  
cultivées



20%

Habitats  
rocheux



4%

Cours d'eau  
tourbière, marais



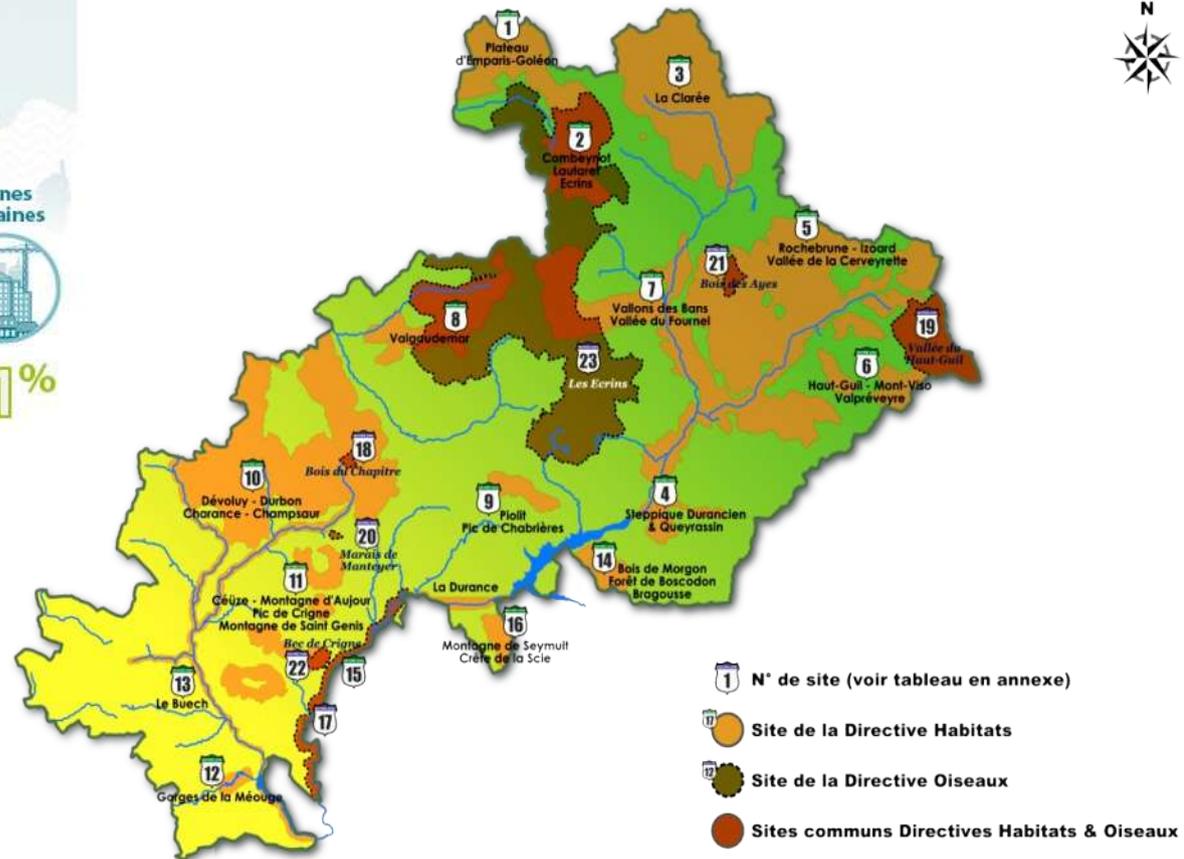
3%

Zones  
urbaines



1%

Source : Ministère chargé de l'écologie (novembre 2022).



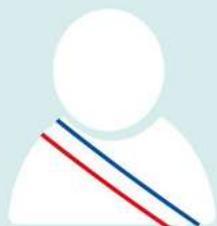
- Plus d'informations à ces liens : - [Natura 2000 dans les Hautes-Alpes](#)
- [Carte interactive des sites](#)
- [Vidéo explicative Natura 2000 PACA](#)



# NATURA 2000

## QUEL RÔLE POUR LES ÉLUS ?

**+ 13 000**  
COMMUNES CONCERNÉES  
PAR UN SITE NATURA 2000



LES ÉLUS INCARMENT  
L'ANCRAGE TERRITORIAL

**60%**  
DES COMITÉS DE PILOTAGE  
SONT PRÉSIDENTS PAR UN ÉLU



MISSION  
★ 1 ★

**CONCERTATION**



Dialoguer avec les usagers

MISSION  
★ 2 ★

**SENSIBILISATION**



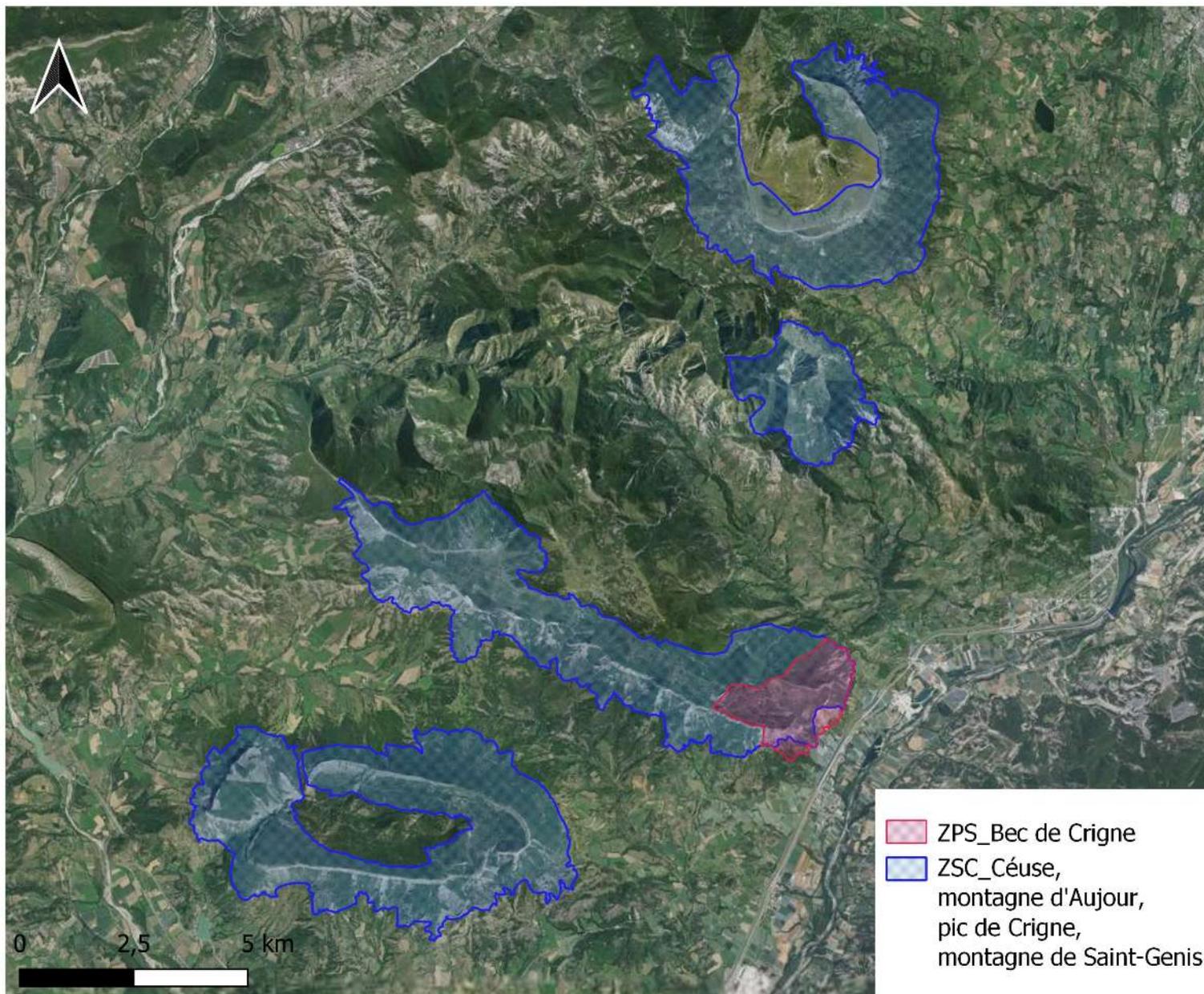
Conserver la biodiversité  
et les paysages

MISSION  
★ 3 ★

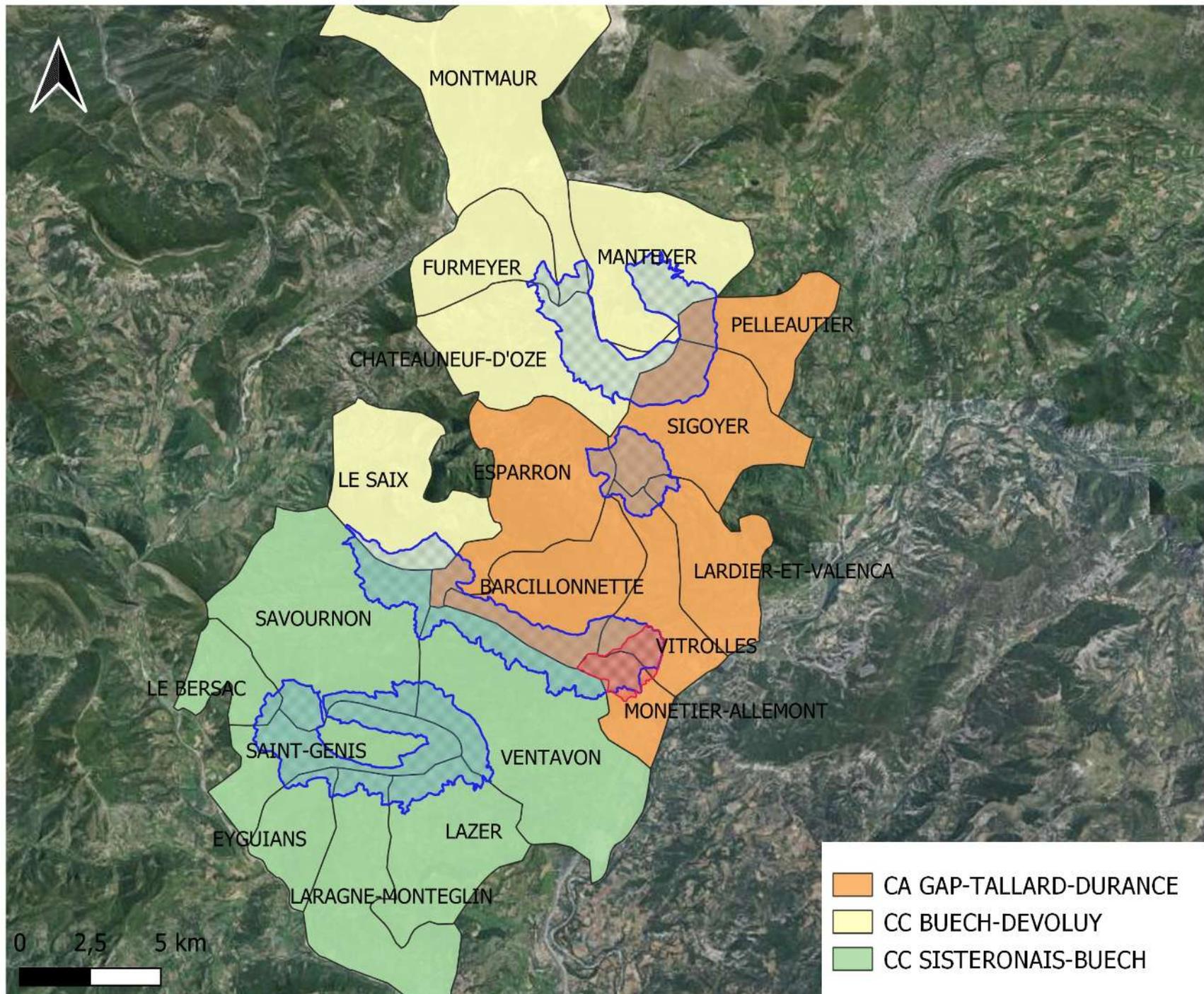
**MOBILISATION**



Développer les territoires  
et impliquer les citoyens



<p>ZSC « Montagne de Céuse, montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, montagne de Saint-Genis »</p>	<p><b>6 900 ha</b></p>	<p><b>18 communes (CAGT + CCSB + CCBD)</b></p>
<p>ZPS « Bec de Crigne »</p>	<p><b>412 ha</b></p>	<p><b>4 communes (CAGT + CCSB)</b></p>





# Objectifs de conservation

- ✓ Maintien des milieux ouverts et des espèces associées
- ✓ Amélioration de l'état de conservation des milieux forestiers
- ✓ Prise en compte de la biodiversité d'intérêt communautaire dans les activités économiques et récréatives
- ✓ Communication, information, promotion d'un tourisme respectueux du milieu naturel
- ✓ Coordination, animation, suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire



# Bilan et perspectives d'animation des sites

- contractualisation
- le volet réglementaire : les évaluations d'incidence
- études et suivis
- communication, information, sensibilisation
- fonctionnement financier



# Les outils Natura 2000

**Démarche contractuelle**

**+ un volet réglementaire**

Exploitants de surfaces agricoles (PAC)

Propriétaires ou ayants droits réels de parcelles ou propriétés bâties

Porteurs de projets, plans, programmes ou manifestations

Les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques)

Les contrats forestiers

Les contrats ni agricoles ni forestiers « ni-ni »

Les évaluations d'incidence Natura 2000

# Contractualisation : renouvellement des MAEC

Réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) :  
Nouvelle programmation 2023-2027



→ Catalogue national de MAEC

→ Élaboration des nouveaux programmes agro-environnementaux et climatiques (PAEC), validés en janvier 2023 par la DRAAF.

Opérateurs des PAEC :



Nouveautés ! - Rédaction d'un plan de gestion pour chaque mesure  
- Formation obligatoire

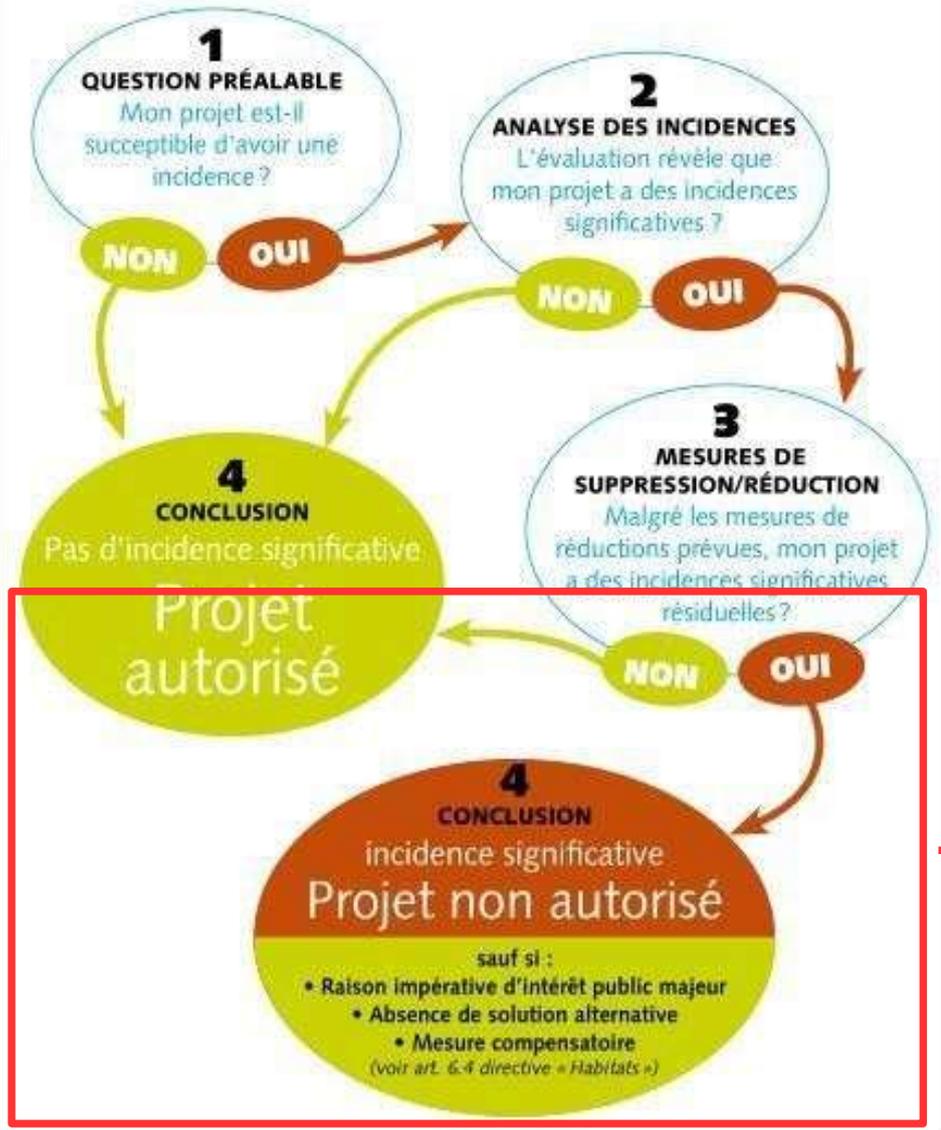
ENJEU	SOUS-ENJEU	MAEC	CODE MAEC	Plafond par an et par mesure
Biodiversité	Gestion des rizières	Gestion des rizières - Faux-semis mécanique	RIZ1	7 500,00 €
Biodiversité	Gestion des rizières	Gestion des rizières - Semis à sec ou repiquage	RIZ2	7 500,00 €
Biodiversité	Gestion des roselières	Gestion des roselières	ROSE	7 500,00 €
Biodiversité	<b>Préservation des milieux humides</b>	Préservation des milieux humides	MHU1	5 000,00 €
Biodiversité		Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	7 500,00 €
Biodiversité	<b>Surfaces herbagères et pastorales</b>	Préservation des milieux humides – Gestion des espèces exotiques envahissantes	MHU3	7 500,00 €
Biodiversité		Préservation des milieux humides – Maintien en eau des zones basses de prairies	MHU4	7 500,00 €
Biodiversité	<b>Surfaces herbagères et pastorales</b>	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	PRA3	7 500,00 €
Biodiversité		Surfaces herbagères et pastorales	PRA1	6 000,00 €
Biodiversité		Systèmes herbagers et pastoraux	PRA2	10 000,00 €
Biodiversité	Irrigation gravitaire	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle	IRG1	5 000,00 €
Biodiversité	Irrigation gravitaire	Maintien de l'irrigation gravitaire traditionnelle – Ajustement de la pression par le pâturage	IRG2	5 000,00 €
Biodiversité	Couverts d'intérêt faunistique et floristiques	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	10 000,00 €
Biodiversité	<b>Protection des espèces</b>	Création de prairies	CPRA	10 000,00 €
Biodiversité		Protection des espèces de niveau 1	ESP1	10 000,00 €
Biodiversité		Protection des espèces de niveau 2	ESP2	10 000,00 €
Biodiversité		Protection des espèces de niveau 3	ESP3	10 000,00 €
Biodiversité		Protection des espèces de niveau 4	ESP4	10 000,00 €
Biodiversité	<b>Maintien de l'ouverture</b>	Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	10 000,00 €
Biodiversité		Maintien de l'ouverture des milieux – Amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	10 000,00 €
Biodiversité	<b>Entretien des IAE</b>	Fossés	IAE3	5 000,00 €
Biodiversité		Ligneux	IAE1	5 000,00 €
Biodiversité		Mares	IAE2	5 000,00 €

→ Diagnostics d'exploitation en binôme (CA05 + N2000) et engagements d'ici le 15 mai

# Les évaluations d'incidences (EI) Natura 2000



« Petit » ou « gros » projet, mon dossier doit toujours comporter les chapitres 1 et 4. Les chapitres 2 et 3 ne sont développés que si nécessaire, en application du principe de proportionnalité.



Rôle de l'animatrice Natura 2000 :

- « porter à connaissance » les données scientifiques : enjeux espèces et habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux

- accompagner le porteur de projet dans la définition des mesures de suppression et/ou réduction des incidences

Instruction : Direction départementale des Territoires 05

A noter : aucun projet non autorisé dans les Hautes-Alpes

# Les évaluations d'incidences (EI) Natura 2000

- En 2022 : Deux EI (Captage AEP, Rallye auto du Laragnais)  
+ travail d'accompagnement en amont de projets et de révision de programmes.
- Nouveauté 2022 : Plateforme manifestations sportives (Ministère des sports) : <https://05.manifestationsportive.fr/>

MANIFESTATION SPORTIVE.FR  
ORGANISER - DÉCLARER - DIFFUSER

Connexion

CALENDRIER  
Les manifestations sportives sur le département 05 - Hautes-Alpes

INSCRIPTION  
Organisateurs d'événements sportifs, inscrivez-vous !

AIDE & INFOS  
Espace dédié aux organisateurs, fédérations et services instructeurs

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

FRANCE RELANC

Plus d'informations en lien : - [Évaluations d'incidences N2000](#)  
- [Textes et listes locales](#)



## Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Article II Alinéa 17 :

« **Dans les périmètres des aires protégées**, entendues au sens de la stratégie nationale pour les aires protégées définie à l'article L. 110-4 du code de l'environnement ainsi que dans les périmètres des grands sites de France définis à l'article L. 341-15-1 du même code, **les communes identifient ces zones d'accélération après avis du gestionnaire.** »

# Études et suivis

Suivis scientifiques effectués par ou avec des partenaires locaux :

## FLORE

- ✓ Suivis du **programme flore sentinelle** (CBNA)

*Agropyron cristatum* (Saint-Genis) ; *Genista radiata* (Céüse)



- ✓ Suivi benoîte à fruits divers *Geum heterocarpum* (Contrat N2000 - ONF)



## FAUNE

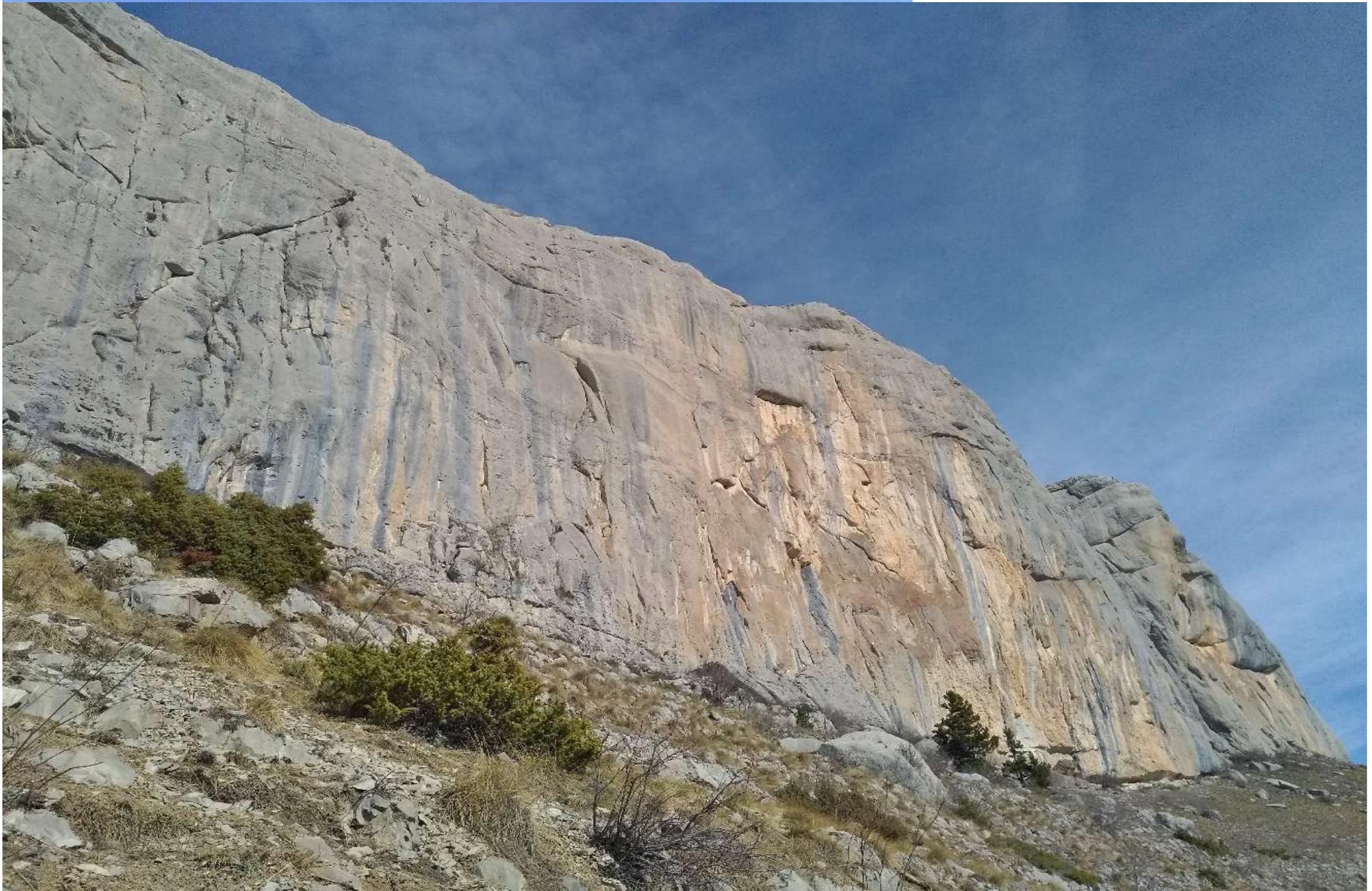
- ✓ Suivi annuel des gîtes estivaux de Chiroptères (association Vesper'Alpes)



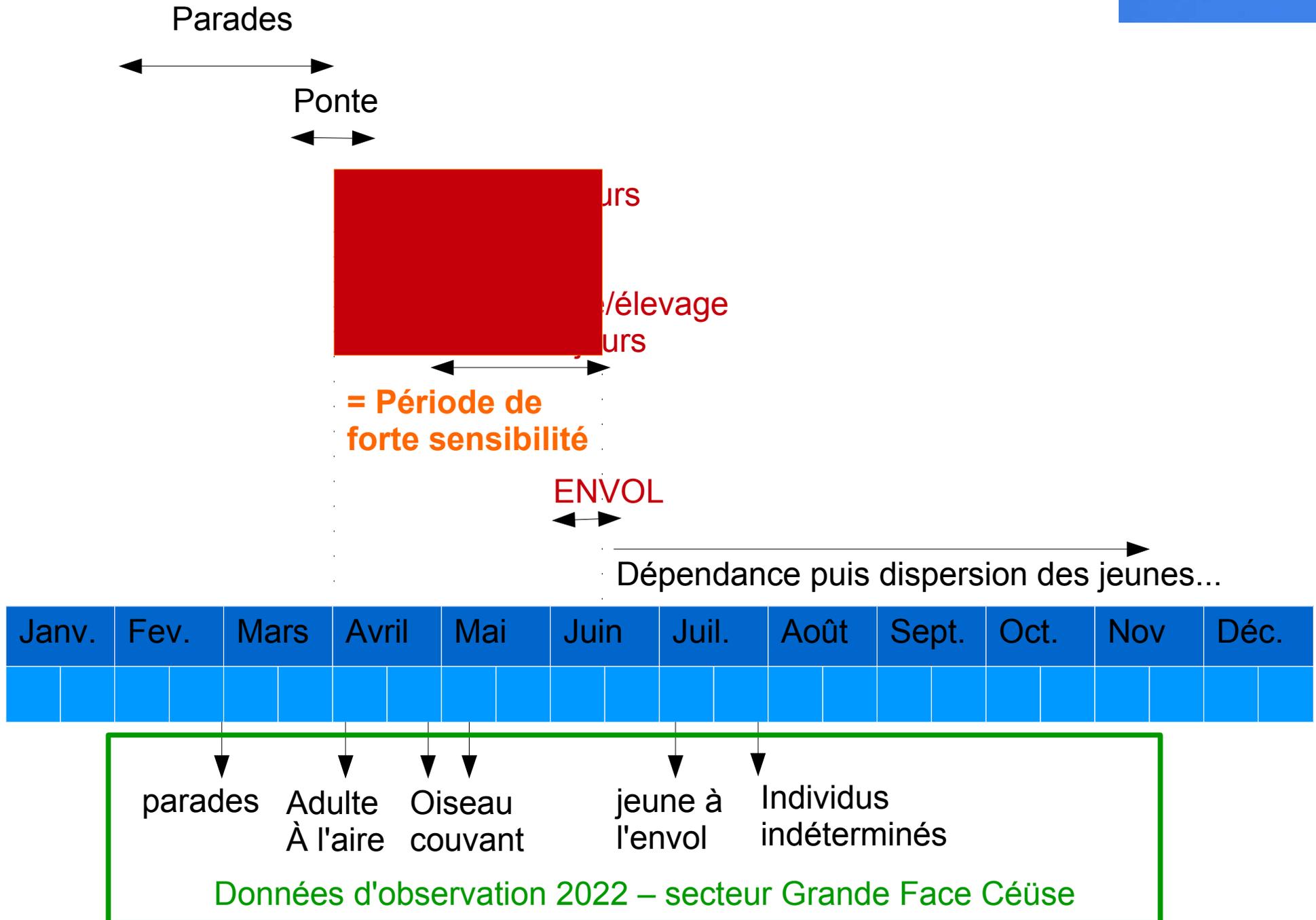
- ✓ Suivi Loup (OFB)



# Suivi de la reproduction du faucon pèlerin - Céüse

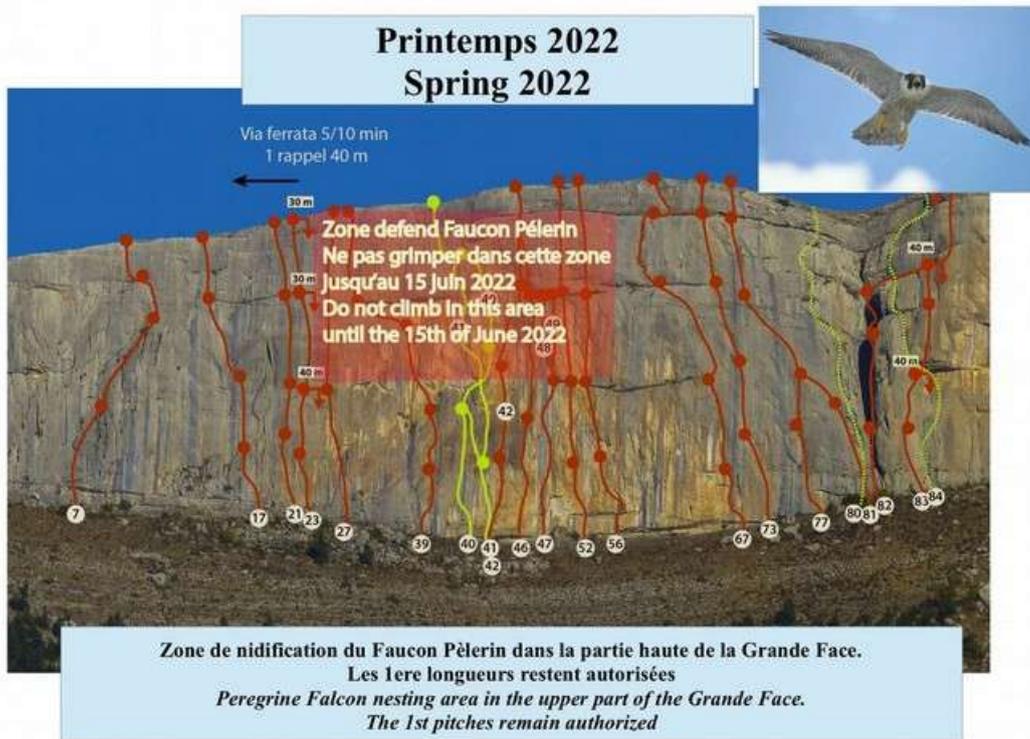


# Étapes du cycle de reproduction (dates moyennes à +/- 15 jours)



# Information sur les sentiers d'accès à destination des randonneurs, grimpeurs, utilisateurs de drones...

Mise en place de panneaux au pied des voies d'escalade par les équipeurs locaux.



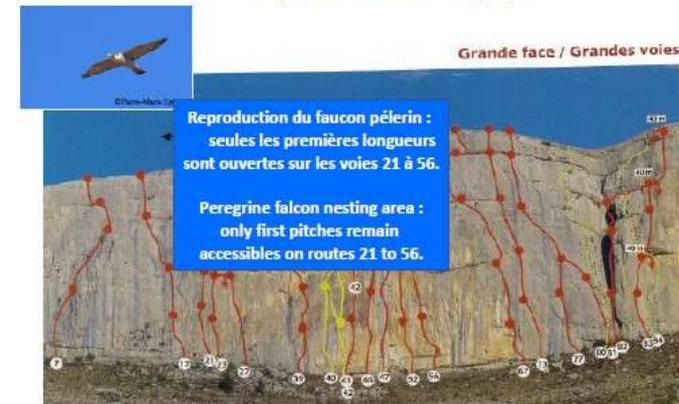
Amis grimpeurs,

Un couple de faucon pèlerin niche dans la falaise de Céuse, secteur Grandes faces / Grandes voies.

Cette espèce protégée, est au printemps, particulièrement sensible au dérangement, qui peut causer l'échec de la reproduction (destruction des oeufs, prédation des jeunes, départ des adultes...).

**Jusqu'au 15 juin, nous vous remercions d'éviter le secteur concerné, et de ne pas utiliser de drones.** Pour plus de précisions, veuillez vous référer au visuel ci-dessous.

Nous vous remercions pour votre participation à cet effort de conservation d'une espèce emblématique de nos falaises ! Bonne grimpe !



Dear climbers,

A pair of peregrine falcon is nesting on the Céuse cliffs, sector Grandes faces / Grandes voies.

This protected species is extremely sensitive to human disturbance during springtime, which can cause a reproductive failure.

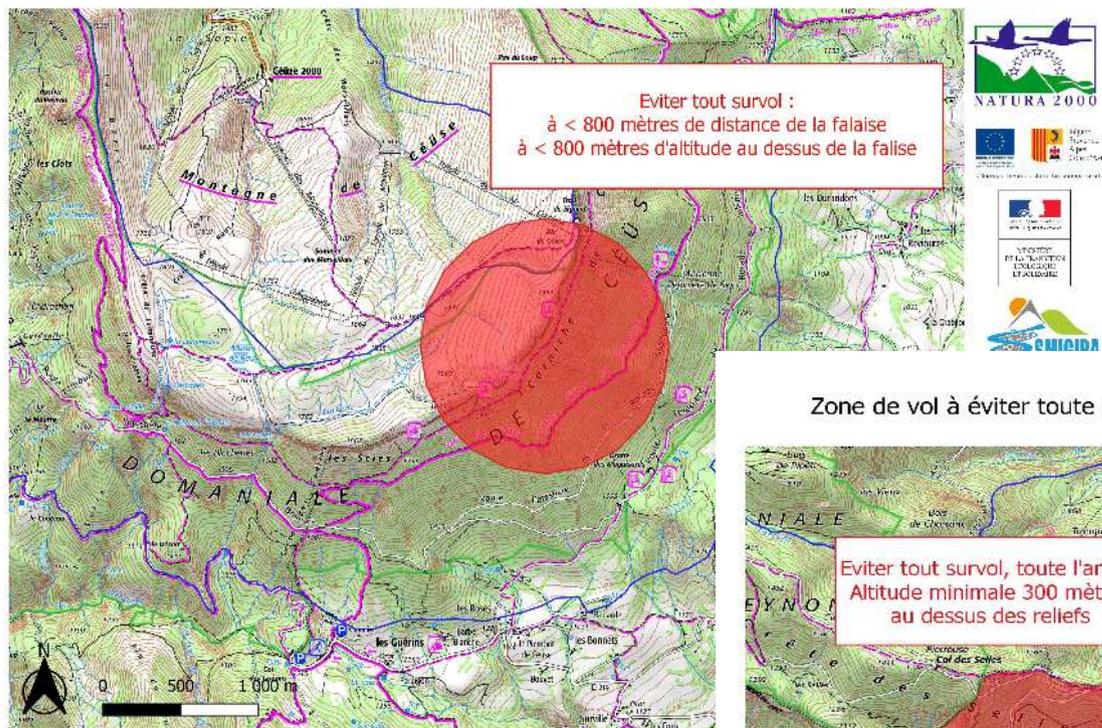
**Until the 15<sup>th</sup> of June, we ask you to avoid climbing in this sector, and to banish the use of drones.** More detailed information are available on the picture above.

We appreciate your help in this effort to preserve this emblematic species ! Have a good climb !

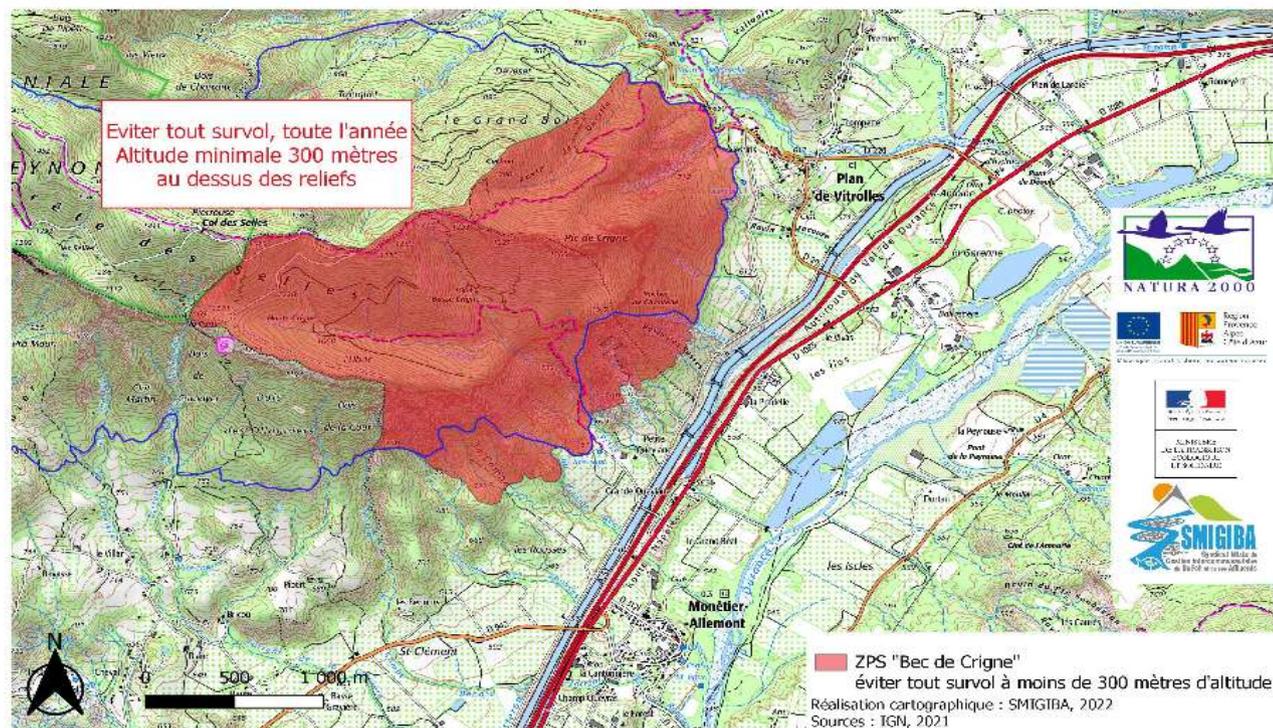
\* La protection stricte du faucon pèlerin, encadrée par l'article L411-1 du code de l'environnement, interdit toute perturbation intentionnelle de l'espèce. La perturbation intentionnelle constitue donc un délit.  
\*\* Strict protection of the peregrine falcon, governed by French environmental law (article L411-1 du Code de l'Environnement), forbids deliberate disturbance.

# + Information des entreprises et usagers de l'aérodrome et des pratiquants des activités de vol libre via la Direction de l'aérodrome Gap-Tallard

Zone de vol à éviter du 1er mars au 31 juillet, secteur Céuse  
du site Natura 2000 "Montagne de Céuse, Montagne d'Aujourd, Pic de Crigne, Montagne de Saint-Genis".



Zone de vol à éviter toute l'année : Zone de protection spéciale (ZPS) NATURA 2000 "Bec de Crigne"



# Communication, information, sensibilisation

✓ Animations grand public :  
6 demies-journées en 2022  
+ 2 soirées chauves-souris

✓ Événements :  
Animation avifaune rupestre  
CAF Buech-Dévoluy



# Fonctionnement financier

- Convention financière d'animation commune aux sites de « Céüse » et « marais de Manteyer »
- Durée de 3 ans : du 1er avril 2021 au 31 mars 2024
- Financement 53% UE, 47% État (FEADER)

Perspective 2023 : Réunion Cadre Préalable à l'Animation (RCPA)

- Renouvellement de la convention d'animation (Appel à projets Région PACA à venir).
- Prévoir le temps de travail et le budget alloué à chaque action

Quelles sont les besoins et/ou propositions ?

# Perspectives 2023

- Engagements des MAEC au 15 mai, suivis de la rédaction des plans de gestion
- Contractualisation : appels à projets de la Région PACA à venir
- Poursuite des suivis
- Avifaune rupestre : reconduite des actions d'informations (affichages, réunions d'informations, ...)
- Animations estivales – renouvellement du programme
- Événements : organisation de conférence/projection/débat
- Sensibilisation des socio-pro des activités et sports de pleine nature
- Panneaux d'entrée de sites ?

# Des QUESTIONS ?



Camille BRICOUT, Chargée de mission Natura2000  
07.86.34.02.24 – [cbricout@smigiba.fr](mailto:cbricout@smigiba.fr)



SMIGIBA  
10 rue Léon Cornand  
05400 VEYNES